



RSM Ouest

L'Arpège
213, route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France
T +33 2 51 83 30 30
F + 33 2 51 83 30 39

www.rsmfrance.fr

Association
EDIT DE NANTES HABITAT JEUNES
1 rue de Gigant
44100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de l'Association Edit de Nantes Habitat Jeunes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Edit de Nantes Habitat Jeunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orvault, le 30 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

RSM Ouest



Françoise DROGOU
Associée

RSM Ovest

EDIT DE NANTES HABITAT JEUNES

Comptes annuels au 31 décembre 2017

	BILAN ACTIF AU 31/12/2017			
	2017			2016
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, logiciels	21 541,49 €	21 541,49 €	- €	- €
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	33 597,96 €		33 597,96 €	33 597,96 €
Constructions	4 184 806,64 €	2 868 793,08 €	1 316 013,56 €	1 431 254,34 €
Instal. technique, matériel, outillage	277 200,27 €	269 907,32 €	7 292,95 €	10 958,30 €
Autres immobilisations corporelles	1 059 523,64 €	578 244,38 €	481 279,26 €	159 465,11 €
Immobilisations en cours	288 468,48 €		288 468,48 €	38 532,00 €
Avances et acomptes	1 000,00 €		1 000,00 €	
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	393 606,75 €		393 606,75 €	388 318,25 €
Créances rattachées à des participations			- €	- €
Autres titres immobilisés	4 487,74 €		4 487,74 €	4 487,74 €
Prêts	29 008,83 €		29 008,83 €	40 750,83 €
Autres immobilisations financières	21 018,57 €		21 018,57 €	21 470,97 €
TOTAL I	6 314 260,37 €	3 738 486,27 €	2 575 774,10 €	2 128 835,50 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements			- €	3 918,99 €
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés s/commandes	3 316,57 €		3 316,57 €	1 420,22 €
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	148 560,58 €	2 792,98 €	145 767,60 €	103 490,40 €
Autres créances	115 302,31 €		115 302,31 €	272 466,36 €
Valeurs mobilières de placement	1 508 521,00 €		1 508 521,00 €	1 908 521,00 €
Disponibilités	2 271 433,07 €		2 271 433,07 €	2 035 464,51 €
Charges constatées d'avance	24 073,65 €		24 073,65 €	20 063,55 €
TOTAL II	4 071 207,18 €	2 792,98 €	4 068 414,20 €	4 345 345,03 €
Charges à répartir s/ plusieurs exerc. III				
Primes de remboursements des emprunts IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 385 467,55 €	3 741 279,25 €	6 644 188,30 €	6 474 180,53 €

	BILAN PASSIF AU 31/12/2017	
	2017	2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 743 948,46 €	2 685 016,67 €
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 870 000,00 €	1 870 000,00 €
Report à nouveau (hors résultats sous contrôle de tiers financeurs)		
TOTAL I	4 613 948,46 €	4 555 016,67 €
Report à nouveau (sur résultats sous contrôle de tiers financeurs)	108 435,71 €	79 206,23 €
Résultat de l'exercice à affecter	8 149,22 €	29 229,48 €
TOTAL II	116 584,93 €	108 435,71 €
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	606 542,25 €	665 474,04 €
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits de propriétés (commodat)		
TOTAL III	606 542,25 €	665 474,04 €
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	92 289,00 €	112 519,00 €
TOTAL IV	92 289,00 €	112 519,00 €
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		15 000,00 €
Autres		
Sur legs et donations affectées		
TOTAL V	- €	15 000,00 €
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	290 904,28 €	313 181,69 €
Emprunts, dettes financières divers (1)	201 154,99 €	158 952,57 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	188 592,42 €	120 978,90 €
Dettes fiscales et sociales	396 410,08 €	408 145,92 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	102 810,16 €	858,72 €
Autres dettes	5 725,39 €	5 824,17 €
Produits constatés d'avance (3)	29 226,34 €	9 793,14 €
TOTAL VI	1 214 823,66 €	1 017 735,11 €
Ecarts de conversion passif VII		
TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V+VI+VII	6 644 188,30 €	6 474 180,53 €

COMPTES DE RESULTAT GLOBAL ASSOCIATION 2017

	<i>EXERCICE</i>	<i>EXERCICE</i>
	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<i>Ventes</i>	2 219 710,72 €	2 066 759,53 €
<i>Subventions d'exploitation</i>	1 220 199,25 €	1 174 922,73 €
<i>Transfert de charges</i>	68 872,65 €	55 851,22 €
<i>Reprises sur provisions</i>	54 418,34 €	4 336,39 €
<i>Autres produits</i>	121 893,24 €	103 977,07 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 685 094,20 €	3 405 846,94 €
<i>Achats de marchandises</i>	36 548,97 €	64 673,64 €
<i>Autres achats et charges externes</i>	1 434 284,03 €	1 226 861,03 €
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	155 097,01 €	152 694,28 €
<i>Salaires et traitements</i>	1 321 867,90 €	1 218 566,40 €
<i>Charges sociales</i>	587 295,68 €	540 496,78 €
<i>Amortissements et Provisions</i>	217 456,22 €	222 456,53 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 752 549,81 €	3 425 748,66 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-67 455,61 €	-19 901,72 €
<i>Total des Produits Financiers</i>	38 248,87 €	35 695,35 €
<i>Total des Charges Financières</i>	3 618,04 €	3 901,62 €
RESULTAT FINANCIER	34 630,83 €	31 793,73 €
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	48 390,68 €	28 598,46 €
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	4 864,47 €	5 745,70 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	43 526,21 €	22 852,76 €
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	2 552,21 €	5 515,29 €
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	2 552,21 €	5 515,29 €
TOTAL DES PRODUITS	3 771 733,75 €	3 470 140,75 €
TOTAL DES CHARGES	3 763 584,53 €	3 440 911,27 €
RESULTAT NET COMPTABLE	8 149,22 €	29 229,48 €



ANNEXES

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Annexes au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

PRINCIPES COMPTABLES

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2016-07 du 26/12/2016, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au CRC n°99-01 du 16/02/1999.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

METHODES D'EVALUATION**Immobilisations corporelles :**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'Association applique les mesures de simplifications prévues par le règlement 05-09 du CRC.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire, ou selon le mode dégressif lorsque la législation le permet.

	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements/Aménagements	Linéaire	3 à 33 ans
Matériel	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 et 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 15 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks et en-cours :

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux).

Créances :

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses sont dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières :

Les titres de valeurs mobilières de placement ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Engagements :

La provision pour départ à la retraite est évaluée en tenant compte des seuls salariés âgés de plus de 45 ans. Le calcul se rapporte à la Convention Collective.

Calcul de la provision : le montant de la prime telle qu'elle serait due au départ du salarié fait l'objet d'un étalement sur le délai compris entre l'année de première application de la provision pour le salarié et l'année de départ en retraite (proratisation).

Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte « fonds associatifs avec droit de de reprise » ou « fonds associatifs sans droit de reprise », en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Les événements significatifs de l'exercice 2017

Concernant l'activité de l'association• FJT Embarcadère :

L'activité restauration de l'Association est déficitaire depuis plusieurs années.

Le Conseil d'Administration de l'Association a acté en 2015, un arrêt total de l'activité restauration en juin 2018. Cet arrêt aurait dû être concomitant au transfert de l'Association dans de nouveaux locaux en cours de construction.

Toutefois et malgré une restructuration en 2016, les résultats économiques de l'activité restauration se dégradent et la situation de cette branche d'activité est très déficitaire. Cette situation met à terme les finances de l'Association en difficulté.

Par conséquent et compte-tenu du retard pris dans la construction des nouveaux locaux et de l'aggravation des déficits de l'activité restauration, le Conseil d'Administration du 15 mars 2017 a décidé de procéder à la fermeture anticipée de ce pôle d'activité, soit une fermeture au 30 juin 2017.

La fermeture de ce secteur d'activité a eu pour conséquence la suppression de 3 postes de travail (2 licenciements économiques et le non renouvellement d'un CDD).

• Ouverture de la résidence Jules Verne / Pôle Rezé :

La résidence Jules Verne située sur la zone Confluents à Rezé et comprenant 100 logements a ouvert ses portes aux premiers résidents en juillet 2017. Pris en gestion en avril 2017, cette ouverture a nécessité un travail important de préparation (aménagement des logements, des espaces collectifs, recrutement des équipes et mise en place du fonctionnement). Le choix a été fait d'anticiper en se dotant des moyens nécessaires bien en amont de l'arrivée des premiers résidents générant ainsi un déficit sur cet équipement pour 2017. A noter que l'équipement était complet au 1 septembre 2017.

Dans ce cadre de l'ouverture de la résidence Jules Verne, il a été décidé de mettre en place un « pôle Rezé » regroupant, sous la direction de Mme LEMERCIER les résidences Grand-Voile, Quai 37 et Jules Verne.

L'objectif de mise en place des pôles territoriaux est de substituer la notion de territoire à celle d'équipement, d'accroître la transversalité et d'optimiser l'ensemble des moyens. Cette organisation a pour vocation de s'étendre aux autres résidences au fur et à mesure des développements envisagés.

• La gestion commune de la demande avec Adelis :

Dans le cadre de leur volonté commune de renforcer leur partenariat, Adelis et Edit de Nantes Habitat Jeunes ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour assurer une gestion commune de la demande pour l'accès aux résidences FJT, soit environ 1.200 logements, les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Permettre une meilleure visibilité du traitement de la demande.
- Eviter les doublons (les jeunes multiplient les demandes auprès de plusieurs résidences).
- Renforcer l'équité avec un processus de gestion de la demande identique quel que soit la résidence.
- Obtenir des données statistiques sur l'accueil des jeunes. Ces données nous donneront davantage de poids et d'arguments pour faire remonter nos besoins auprès des partenaires publics.

La mise en commun des moyens sera répartie en fonction du nombre de logements appartenant à chaque organisme (soit 2/3 Adelis et 1/3 Edit de Nantes).

La mise en route de ce nouveau mode d'organisation est effectif depuis novembre 2017.

Les Projets de développement :

- Projet Bréa :

La mise en œuvre opérationnelle du projet s'est continuée avec la finalisation des plans APD et phase PRO en cours), le dépôt du permis de construire, l'obtention des financements (subventions et prêts) et la consolidation du plan de financement.

Au 31 décembre 2017, le montant des engagements signés par l'association sur ce projet s'élève à 701 250 € dont 287 757 € sont décaissés et comptabilisés.

L'occupation des locaux par des jeunes migrants depuis le 8 mars 2018 va venir retarder de quelques mois le début des travaux initialement prévu à l'été 2018. Le soutien de la ville de Nantes et son engagement à voir aboutir celui-ci doit permettre la réalisation effective de ce projet pour lequel les enjeux sont importants pour notre association.

- Résidence HEOL – Saint Herblain :

Initialement prévue en décembre 2017, la livraison de la résidence HEOL, foyer soleil rattaché à la résidence Océane n'a été effective que le 18 janvier 2018. Cette résidence de 15 logements a accueilli ses premiers résidents au 28 mars 2018.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

IMMOBILISATIONS :

	VALEURS BRUTES 31/12/2016	ACQUISITIONS 2017	CESSIONS 2017	VALEURS BRUTES 31/12/2017
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	25 608 €		4 066 €	21 541 €
Immobilisations incorporelles	25 608 €	0 €	4 066 €	21 541 €
Terrains	33 598 €			33 598 €
Constructions	3 338 668 €			3 338 668 €
Agencement des constructions	836 459 €	9 680 €		846 139 €
Install. techn., matériel, outillage	807 943 €	342 658 €	1 020 €	1 149 580 €
Matériel de transport	41 737 €	18 178 €	10 433 €	49 482 €
Matériel de bureau et informatique	115 433 €	30 991 €	8 762 €	137 662 €
Immobilisations corporelles	5 173 837 €	401 507 €	20 215 €	5 555 129 €
Avance/acompte projet Bréa	38 532 €	249 226 €		287 758 €
Avance/acompte projet Héol	0 €	711 €		711 €
Acompte s/ immobilisation	0 €	1 000 €		1 000 €
Immobilisations en cours	38 532 €	250 936 €	0 €	289 468 €
Autres participations	388 318 €	5 289 €		393 607 €
Autres titres immobilisés	4 488 €			4 488 €
Prêts et autres immob. financières	62 222 €	3 373 €	15 567 €	50 027 €
Immobilisations financières	455 028 €	8 662 €	15 567 €	448 121 €
TOTAL GENERAL	5 693 004 €	661 105 €	39 849 €	6 314 260 €

AMORTISSEMENTS :

	VALEURS BRUTES 31/12/2016	DOTATIONS 2017	CESSIONS 2017	VALEURS BRUTES 31/12/2017
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	25 608 €		4 066 €	21 541 €
Immobilisations incorporelles	25 608 €	0 €	4 066,40 €	21 541 €
Constructions	2 196 603 €	82 178 €		2 278 781 €
Agencement des constructions	547 269 €	42 743 €		590 012 €
Install. techn., matériel, outillage	657 845 €	57 466 €	1 020 €	714 290 €
Matériel de transport	37 059 €	4 303 €	10 433 €	30 929 €
Matériel de bureau et informatique	99 785 €	11 909 €	8 762 €	102 932 €
Immobilisations corporelles	3 538 561 €	198 599 €	20 215 €	3 716 945 €
TOTAL GENERAL	3 564 169 €	198 599 €	24 282 €	3 738 486 €

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Les échéances des créances à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

- à moins d'un an :	261 070 €
- à plus d'un an :	
Total des créances :	261 070 €

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

- Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition :	1 508 521 €
- Les plus values latentes non comptabilisées sont de :	18 392 €
Valeur liquidative à la clôture :	1 526 913 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Le poste « Charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour partie sur l'exercice suivant :

24 074 €

PRODUITS A RECEVOIR :**CREANCES USAGERS ET COMPTES****RATTACHES :**

Créances résidents :	144 173 €
Créances autres utilisateurs :	4 388 €
Provisions créances douteuses :	-2 793 €
<i>S/ Total</i>	145 768 €

AUTRES CREANCES :*Subventions de fonctionnement :*

CAF	77 514 €
URHAJ	2 360 €

Divers :

Co-propriété	1 399 €
Caution Régionale	5 826 €
ASP – Aide à l'embauche	343 €
Divers	1 939 €
Uniformation	9 705 €

S/ Total **99 086 €**

TOTAL PRODUITS A RECEVOIR : **244 854 €**

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

FONDS PROPRES :

	Au 31/12/16	Affectation Résultat 2016	Amortissements Subventions d'investissement 2017	Au 31/12/17
Fonds associatif sans droit de reprise	2 685 017 €	-	58 932 €	2 743 947 €
Réserves	1 870 000 €	-		1 870 000 €
Report à nouveau	79 206 €	29 229 €		108 435 €
				4 722 382 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

	Au 31/12/16	Subventions d'investissement 2017	Amortissements Subventions d'investissement 2017	Au 31/12/17
Fonds associatif avec droit de reprise	665 474 €	-	58 932 €	606 542 €
				606 542 €

PROVISIONS POUR CHARGES :

	Au 31/12/16	Constitution provisions 2017	Reprise provisions 2017	Au 31/12/17
Primes départ retraite	112 519 €	17 589 €	37 819 €	92 289 €
				92 289 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES :

Les échéances des dettes à la clôture de l'exercice se répartissent comme suit :

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières :	225 725 €	83 537 €	182 797 €	492 059 €
Autres dettes :	693 538 €			693 538 €
TOTAL GENERAL	919 263 €	83 537 €	182 797 €	1 185 597 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Le poste « Produits constatés d'avance » correspond à des produits enregistrés au cours de l'exercice, mais qui courent pour partie sur l'exercice suivant :

29 226 €

CHARGES À PAYER :**DETTES FOURNISSEURS :**

Fournisseurs	Divers	1 934 €
	Loyers	78 435 €
	Charges fluides	48 174 €
	Honoraires	10 103 €
	Charges d'entretien / réparation	7 504 €
	Charges de Surveillance	5 625 €
	Charges d'animation	1 217 €
	Organismes de formation	600 €
	Parutions/Publications	5 540 €
	Bureautique / Informatique	2 706 €
	Taxes Ordures Ménagères	4 164 €
	Téléphonie / Internet	2 196 €
	AGEPLA	1 810 €
	ADELIS	9 456 €
ATAO	5 261 €	
Cotisations aux tiers (UNHAJ/SNEFOS)	3 869 €	
Fournisseurs immobilisation	Projet Bréa : A2H/Albdo/Itac/Padw	95 099 €
	Dupontavice	2 530 €
	Réseautech	3 888 €
	Divers	1 294 €
	<i>S/ Total</i>	291 403 €

DETTES SOCIALES ET FISCALES :

Salaires, indemnités et congés payés	96 560 €
Primes à payer	70 572 €
Charges sociales	188 844 €
Charges fiscales	40 434 €
	<i>S/ Total</i>
	396 410 €

DIVERS CHARGES A PAYER :

	<i>S/ Total</i>
	5 725 €

TOTAL CHARGES À PAYER :

693 538 €

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

REMUNERATIONS :

Montant cumulé des 5 plus fortes rémunérations brutes en 2017 : **247 336.91 €**

VENTILATION DE L'EFFECTIF :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
- CDI	38	44
- CDD	4	1
- Contrat Avenir	1	1
- CUI CAE	2	2
TOTAL GENERAL	45	48

PRODUCTION DE SERVICES VENDUS :

- Redevances foyers :	1 577 099 €
- Loyers sous locations :	459 658 €
- Autres prestations liées au logement :	21 818 €
- Etudes diverses :	6 300 €
- Restaurant social :	104 347 €
- Mise à disposition de salles :	28 210 €
- Caution Régionale :	22 279 €

Total : **2 219 711 €**

SUBVENTIONS :

- FSL Accompagnement lié au logement :	449 590 €
- FSL Gestion Locative :	70 730 €
- Mairie de Nantes/Rezé :	30 800 €
- DDCS AGLS :	80 000 €
- DDCS ALT :	35 000 €
- DDCS Intermédiation Locative :	76 500 €
- DDCS Accueil personnes vulnérables :	30 000 €
- DDCS – Expérimentation réfugiés :	10 850 €
- ACTION LOGEMENT SDPLJ :	5 000 €
- CAF 44 :	148 500 €
- CNAF PS :	269 589 €
- Conseil Départemental :	420 €
- FONJEP :	10 661 €
- URHAJ :	2 360 €
- FONDATION DE FRANCE :	200 €

Total : **1 220 199 €**